

Réunion ordinaire publique de la Ville de Belle-Baie
PROCÈS-VERBAL

Date : le 16 septembre 2025
Heure : 18 h 30

Présents / présentes : D. Guitard, maire
J. Olivier, maire suppléant
R. Arseneau, conseiller
A. Bard-Lavigne, conseillère
B. Couturier, conseillère
O. Dilhac, conseiller
G. Frenette, conseiller
A. Noël, conseillère

Absents / Absentes : C. Doucet, conseiller
M. Larivière, conseillère

Administrations : P. Fongemie, directeur général
W. St-Laurent, greffière municipale
D. Boudreau, conseillère en ressources humaines et greffière adjointe
M-A Godin, directeur services aux citoyens
M. Courtin, directrice services administratifs et Initiatives corporatives
B. Seymour, conseillère stratégique en communication numérique
R. Peñarroya, analyste technique senior
R. Clavet, chef de police
B. Robichaud, avocate municipale

1. APPEL À L'ORDRE

Le maire appelle à l'ordre la rencontre.

2. CONSTATION DU QUORUM

La greffière municipale confirme le quorum.

Adopté – le 21 octobre 2025

3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts déclarés.

4. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

5. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que l'ordre du jour soit approuvé comme présenté.

Motion adoptée

6. PRÉSENTATIONS

6.1 Planète Jeunesse Chaleur - Peggy Roy et Vanessa Couturier

Madame Peggy Roy et Madame Vanessa Couturier font une présentation sur le dossier communautaire *Planète Jeunesse Chaleur* dont l'objectif est de réduire la consommation de substance parmi les jeunes de la région chaleur, en renforçant les liens au sein de la communauté.

6.2 Salon des aîné(e)s - Peggy Roy

Peggy Roy, agente de culture et loisir, présente le comité MADA et les axes de priorités visées pour 2025-2026. Elle présente également le premier salon des aîné(e)s qui aura lieu le 2 octobre à la salle Denis Richard, secteur Petit-Rocher.

7. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

7.1 Séance ordinaire publique tenue le 19 août 2025

Proposé par B. Couturier, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que le procès-verbal de la séance ordinaire publique tenue le 19 août 2025 soit approuvé avec les modifications suivantes:

4.1 - le maire adjoint demande d'ajouter qu'il recommande que la Municipalité explore l'intégration de l'intelligence artificielle dans ses communications publiques, afin d'améliorer l'efficacité, pour favoriser la participation citoyenne et améliorer la communication.

8.1 - le maire adjoint demande de préciser que la conseillère Larrivière avait fait mention de ce qui suit :

Le panneau indique « Stop / Arrêt ». Elle est entrée en discussion avec le ministère afin d'obtenir l'inversion de l'ordre des mots pour que « Arrêt » apparaisse en premier. Le directeur général précise qu'un suivi sera effectué auprès du ministère à ce sujet.

8.6 - ajouter que le ministre des Pêches et Océans était également présent lors de la rencontre avec le député fédéral Serge Cormier et le maire.

Motion adoptée

8. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - MEMBRES DU CONSEIL

8.1 Conseiller O. Dilhac

Le conseiller Dilhac tient à exprimer publiquement son soutien envers le directeur général de la municipalité. Il présente également son rapport de conseiller, couvrant la période depuis son dernier rapport en date du 20 mai.

8.2 Conseiller R. Arseneau

Le conseiller Arseneau présente son rapport de conseiller, couvrant la période débutant le 5 juillet.

8.3 Conseillère A. Bard-Lavigne

La conseillère Bard-Lavigne présente son rapport de conseillère, depuis son dernier rapport en date du 15 juillet.

8.4 Conseiller C. Doucet

Le conseiller Doucet était absent.

8.5 Maire Guitard

Le maire Guitard présente son rapport de maire, couvrant la période débutant le 25 août 2025.

9. EXPOSÉS ET SUIVIS DES DOSSIERS - ADMINISTRATION

Le directeur général fait rapport au nom de l'équipe d'administration sur les dossiers en cours, résumant les principales activités et suivis administratifs.

10. RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Le rapport de correspondance a été transmis aux membres du conseil par voie électronique (courriel).

Le maire suppléant soulève des questions au sujet des correspondances transmises aux citoyens relativement aux fausses alarmes.

11. FINANCES

Aucun item pour ce point.

12. RÉSOLUTIONS ET ARRÊTÉS MUNICIPAUX

12.1 Amendement à la résolution 12.3 de la réunion du 18 mars 2025 - Déclaration de terrains excédentaires

Proposé par G. Frenette, conseiller

Appuyé par A. Noël, conseillère

ATTENDU QUE le conseil municipal a adopté, lors de la séance du 18 mars 2025, la résolution 12.3 déclarant certains terrains excédentaires, dont le terrain du parc situé sur la rue L'Anglais;

ATTENDU QUE les résidents de ce secteur ont soumis une pétition démontrant que ce parc est utilisé par la communauté;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal reconnaissent l'importance de conserver ce parc pour les citoyens;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal amende la résolution 12.3 du 18 mars 2025 afin de retirer de la liste des terrains déclarés excédentaires le terrain du parc situé sur la rue L'Anglais, ayant le NID 20400883.

Motion adoptée

12.2 Modifications proposées - Politique P2025-05 - Politique d'incitatifs au développement

Proposé par A. Bard-Lavigne, conseillère

Appuyé par B. Couturier, conseillère

Attendu que la Ville souhaite mettre à jour la politique P2025-05 afin de mieux refléter les besoins actuels en matière d'ensemble résidentiel et d'aménagement;

Attendu que le conseil municipal juge opportun d'élargir les incitatifs prévus afin d'inclure les nouvelles formes de construction et de conversion de bâtiments;

- Que l'article 6.2 de la politique P2025-05 soit modifié pour ajouter le volet no 2 d'incitatifs et inclure :
 - Une prime de 4 000 \$ par unité pour les projets locatifs (habités par le propriétaire) comprenant au moins 1 unité, à condition qu'ils ne soient pas admissibles à la politique P2025-02
 - Une prime de 2 000 \$ par unité nette créée sera accordée pour les projets de conversion d'édifices non admissibles à la politique P2025-03
- Que l'article 6.3.1 de ladite politique soit modifié en ajoutant la phrase suivante :

« La Ville remboursera 25 % des frais d'ingénierie, jusqu'à un maximum de 50 000 \$, pour la création du lotissement, une fois la rue construite. »
- Que les modifications nécessaires soient également apportées à la politique afin d'assurer la cohérence linguistique ainsi que l'administration adéquate des activités de la Ville.

Qu'il soit résolu que les présentes modifications entrent en vigueur dès leur adoption et soient rétroactives à partir du 1^{er} janvier 2023, la date d'entrée en vigueur initiale de politique d'incitatif Belle-Baie.

Motion adoptée

12.3 Modifications proposées - Politique P2025-02 - Promotion de l'aménagement pour augmenter la densité dans les collectivités existantes

Proposé par R. Arseneau, conseiller

Appuyé par B. Couturier, conseillère

Attendu que la Ville souhaite que ses citoyens aient accès à l'information la plus à jour possible concernant les loyers médians du marché;

Attendu que l'annexe A de la politique P2025-02 contient des données susceptibles de devenir rapidement désuètes;

Attendu que les modifications nécessaires soient apportées à la politique afin d'assurer la cohérence linguistique ainsi que l'administration adéquate des activités de la Ville.

Il est résolu que l'annexe A de la politique P2025-02 soit supprimée afin que les citoyens soient référés directement au site officiel des loyers médians du marché, leur permettant ainsi d'obtenir l'information la plus récente et que les présentes modifications entrent en vigueur dès leur adoption.

Motion adoptée

12.4 Plan triennal pour le programme de partenariat pour les routes provinciales - municipales 2028-2030

Proposé par A. Noël, conseillère

Appuyé par G. Frenette, conseiller

Que les membres du conseil approuvent le rapport du directeur des services aux citoyens intitulé Plan triennal pour le programme de partenariat pour les routes provinciales - municipales 2028 à 2030, comme présenté lors de la session de travail du 2 septembre 2025.

Motion adoptée

12.5 Résolution d'appui à la semaine de la sécurité ferroviaire

Proposé par O. Dilhac, conseiller

Appuyé par A. Noël, conseillère

Attendu que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 15 au 21 septembre 2025.

Attendu que 261 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2024, entraînant 68 décès et 58 blessures graves évitables.

Attendu que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le Code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens.

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire.

Attendu que le CN demande aux membres du conseil d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la municipalité de Belle-Baie.

Il est par conséquent RÉSOLU d'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 15 au 21 septembre 2025.

Motion adoptée

12.6 Emprunt intérimaire - Nouveau poste de police

Proposé par O. Dilhac, conseiller

Appuyé par B. Couturier, conseillère

ATTENDU QUE le 15 octobre 2024, la municipalité a présenté une demande d'emprunt de capitaux au montant de 11 000 000 \$ pour l'acquisition d'un terrain et la construction d'un poste de police;

ATTENDU QUE ladite demande d'emprunt a été dûment autorisée par la Commission des emprunts le 21 juillet 2025, conformément à l'approbation ministérielle numéro 25-0048;

ATTENDU QU'un emprunt intérimaire est requis jusqu'à la terminaison du projet;

IL EST DONC RÉSOLU que les membres du conseil autorisent le maire et la greffière municipale à signer tous documents relatifs à l'emprunt intérimaire, visé par cette approbation ministérielle, pour un montant maximal de 11 000 000 \$.

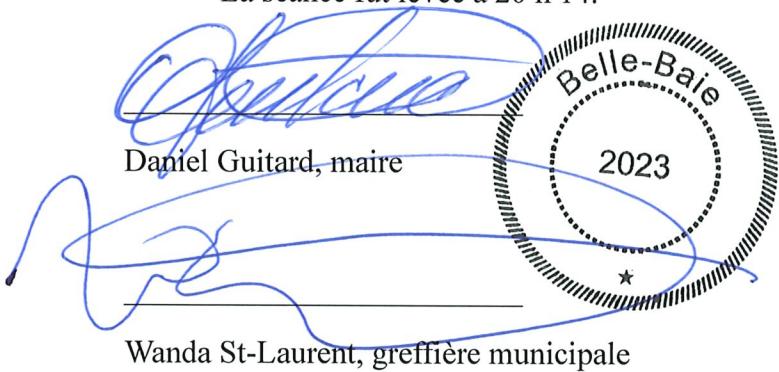
Motion adoptée

13. INTERVENTIONS DU PUBLIC

Aucune intervention du public.

14. AJOURNEMENT

La séance fut levée à 20 h 14.



Handwritten signature of Daniel Guitard in blue ink, followed by a blue line. Below the signature is the text "Daniel Guitard, maire".

Handwritten signature of Wanda St-Laurent in blue ink, followed by a blue line. Below the signature is the text "Wanda St-Laurent, greffière municipale".

A circular official stamp with a double-line border. The outer ring contains the text "Belle-Baie" at the top and "2023" at the bottom. A small five-pointed star is located at the bottom center of the stamp.